

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En Exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 12

L'an deux mil vingt, le **trois septembre**, le Conseil Municipal de la commune de MAZION dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Maryse CHASSELOUP.

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 Août 2020.**

**Présents** : Mmes CHASSELOUP, COUDERC, FAUCONNIER, KLEBANOWSKI, LEBLANC, PLAINTANT,  
MM BOURDEAU, SICAUD, SEBERT, GRENIER, FAUGERE, DELSOL

**Absents/excusés** : Mme DERATHÉ, MM SOULIVET, DUBANT,

**Secrétaire de séance** : Mme COUDERC

**COMPTE RENDU**

Madame le Maire demande aux conseillers s'ils ont d'éventuelles remarques à formuler concernant le compte rendu du conseil municipal de la séance du 20 juillet 2020. Sans observation de leur part, ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire signale que deux points sont à ajouter à l'ordre du jour :

- Le choix d'un géomètre pour la mise à jour des voies et des chemins de la commune.
- L'annulation de la première Commission « voirie » remplacée par la création d'une commission « voirie-assainissement »

**CHOIX D'UN GÉOMÈTRE**

Afin de pouvoir effectuer la mise à jour du registre des voies et des chemins de la commune, il est nécessaire de déterminer le choix d'un géomètre-expert pour comptabiliser et mesurer toutes les voies de la commune.

Madame le Maire propose de contacter le Cabinet COUTURE ou Madame FONTEYNE situés l'un comme l'autre à Blaye.

**COMMISSION « Voirie-Assainissement »**

Madame le Maire informe les conseillers que la Commission « Voirie » s'intitule désormais Commission « Voirie-Assainissement » en raison de l'extension de ses compétences et de ses interventions possibles.

A cette occasion, un nouveau membre est également nommé : Monsieur Didier GRENIER.

### **COTISATION A L'ADELFA 33**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal un courrier émanant de l'association ADELFA 33, organisme qui contribue à protéger les biens agricoles, urbains, forestiers et viticoles, présentant le compte-rendu de l'assemblée générale, le bilan financier de la campagne 2019, le point sur 2020 et les perspectives pour 2021.

Pour rappel, actuellement, le département de la Gironde comptabilise en 2020, 137 postes anti-grêle tenus par des bénévoles (viticulteurs, agriculteurs, pompiers et services techniques de mairie) équipés chacun d'un brûleur qui émet des particules d'iodure d'argent lors des alertes de grêle. Le but est de multiplier le nombre de grêlons et ainsi de diminuer leur taille, ou encore de transformer les petits grêlons en pluie.

Ces opérations s'inscrivent dans le cadre d'une campagne annuelle de lutte contre la grêle, ouverte du 25 mars au 15 octobre, en liaison avec les services de météorologie nationale.

Ce dispositif a un coût : la solution composée d'iodure d'argent est achetée à 4.40 €/ litre ;

En 2019, la dépense concernant ce produit s'est élevée à 150 000 €.

Aussi, pour poursuivre et améliorer l'action collective entreprise par l'ADELFA 33 au bénéfice de tous les girondins, il est souhaitable que chaque Commune ou Communauté de Commune apporte une contribution financière, au-delà du Département qui finance à 55 % l'association et les viticulteurs (via la FGVB à hauteur de 37 %).

Madame le Maire souligne que la participation éventuelle de la Commune de Mazion interviendrait sous forme d'une cotisation annuelle adaptée par l'ADELFA 33, selon le nombre d'habitants, à savoir : 100.00 € jusqu'à 1 000 habitants.

Après avoir pris connaissance des documents fournis, Madame le Maire et le Conseil municipal décident à l'unanimité d'adhérer à l'ADELFA 33 pour l'année 2020 pour une cotisation de 100.00 € (montant imposé pour les communes de moins de 1 000 habitants).

Cette décision s'inscrit dans le budget prévisionnel du compte 6574 (« subventions aux associations ») voté le neuf mars 2020 pour un montant global de 3 500.00€, 2 000 € ayant déjà été attribué à 15 associations.

### **SOUTIEN AU LIBAN (Courrier du Ministère de l'Intérieur)**

Madame le Maire fait part aux conseillers d'un courrier émanant du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères relatif à l'organisation de l'aide humanitaire à destination du Liban.

Face à la situation d'urgence absolue que traverse le Liban à la suite de la tragédie du 4 août 2020, la France s'est portée au secours du peuple libanais (pont aérien et maritime, assistance d'urgence dans le domaine médical, aide alimentaire, réhabilitation des logements et infrastructures, soutien dans le domaine éducatif).

Le débat s'engage, et à la majorité, le Conseil ne souhaite pas répondre favorablement à cette demande.

### **SOUTIEN AU LIBAN (Demande des Pompiers Humanitaires)**

Un deuxième courrier, exprimant la même situation, sensibilise davantage l'assemblée qui décide, à l'unanimité, d'apporter son soutien aux Pompiers Humanitaires au moyen d'une subvention de 100.00 €.

Cette décision s'inscrit dans le budget prévisionnel du compte 6574 (« subventions aux associations ») voté le neuf mars 2020 pour un montant global de 3 500.00€, 2 000 € ayant déjà été attribué à 15 associations.

### **RÉGIES : NOUVELLES MODALITÉS DE RÈGLEMENT**

Madame le Maire informe l'assemblée des nouvelles modalités de règlement concernant les régies de la commune et notamment celle de la cantine scolaire de Mazion, et ce, à compter de 2021.

L'une des solutions proposées par Madame le Maire serait d'abandonner la vente des tickets de cantine et d'instaurer le paiement par TPE.

Le débat s'ouvre, car il semble que le problème du non-paiement ne soit pas résolu de cette façon.

Les conseillers suggèrent la possibilité de procéder par virement ou par prélèvement.

Au final, le Conseil municipal est plus favorable au prélèvement sur facture.

La distribution des tickets de cantine continuerait à être effectuée pour un meilleur contrôle des ventes de repas par enfant.

Une entente avec la mairie d'Eyrans est nécessaire dans le cadre du R.P.I.

En outre, Madame le Maire évoque à nouveau le problème de communication difficile entre l'école et la Mairie. Elle indique que des mises au point ont été réalisées, notamment concernant les commandes de l'école qui sont ensuite facturées à la mairie.

Les conseillers sollicitent l'organisation d'une rencontre par le biais d'une Commission.

Une invitation sera alors envoyée à l'institutrice.

### **TRAVAUX TÉLÉCOM SFR**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'un rendez-vous avec Monsieur ALAMPI (Société ERT) a permis d'être informé sur les projets de travaux de la Société SFR, à savoir : le renforcement des lignes téléphoniques pour passer en 5G.

Les fils seront enterrés après le lieu-dit « Lavoie » et ce, jusqu'à l'antenne SFR située sur Mazion.

Ces travaux sont prévus dans le courant du mois de septembre 2020.

Monsieur SICAUD profite de cette occasion pour évoquer également la possibilité de l'implantation d'une antenne par la Société ATC (pour le compte d'ORANGE) qui l'a démarché pour l'obtention éventuelle d'un terrain lui appartenant.

Les pourparlers sont en cours.

### **DÉCISION MODIFICATIVE : TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES**

Madame le Maire informe l'assemblée que des travaux complémentaires de voirie sur la VC5 vont avoir lieu prochainement, pour un montant de 2 243.40 €. Ils n'étaient pas prévus au budget 2020.

Cette somme viendra en compensation des travaux du carrefour de « Jeantisserme » dont le montant initial a été surévalué lors de l'établissement du devis.

Ce devis étant revu à la baisse, il n'est finalement pas nécessaire de faire une décision modificative. Le compte « voirie » est suffisamment approvisionné.

### **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (R.P.O.S.)**

Madame le Maire donne lecture des éléments essentiels.

Pour plus d'information, le rapport est tenu à la disposition de ceux qui voudraient le consulter en mairie.

### **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Madame le Maire annonce qu'une réunion spécifique sera organisée prochainement pour discuter de ce plan.

Pour information, un devis de la Société OLTYS a été proposé à la mairie, pour un montant de 267,60 € TTC, concernant l'envoi de SMS ou message vocal d'alerte, lors d'un événement grave susceptible de toucher la population.

Madame le Maire propose, dès à présent d'accepter le devis de la société. Cette décision est ajournée.

L'ensemble de la question sera évoqué, et les diverses décisions prises lors de la réunion spécifique.

### **QUESTIONS DIVERSES**

❖ **Deux devis** sont présentés pour la rénovation du monument aux morts et des marches d'entrée de l'église :

✓ Devis de l'entreprise SOULARD : 7 184,40 € TTC.

✓ Devis de l'entreprise BARBOTEAU : 6 121,20 € TTC.

Le devis de l'entreprise BARBOTEAU est retenu à l'unanimité par l'ensemble du Conseil.

❖ Présentation de l'album photo réalisé par la maîtresse de l'école maternelle.

❖ Le **devis de M. MENANTEAU pour l'enrochement du fossé** à l'arrière du Lotissement Bergeron s'élève à 14 772.00 €.

Monsieur FAUGÈRE s'inquiète de savoir si la garantie décennale existe pour ces travaux.

❖ Une **réponse du Conseil Départemental** à un courrier de la mairie en date du 28 juillet 2020 au Centre Routier Départemental, concernant l'aménagement de sécurité dans le secteur de « Jeantisserme ». Il précise que le dossier est transmis pour examen par la Commission.

- ❖ Madame le Maire fait lecture d'un **dossier de Presse** qui informe les usagers des agressions à répétition au sein des Pôles recyclage du **SMICVAL** de la région Nord-Gironde
  
- ❖ Statu quo concernant le problème de la tyrolienne et des nuisances sonores qu'elle a engendrées dès le début de son utilisation.  
Un **nouveau jeu** a été installé le 2 septembre 2020 à l'aire de jeux.  
Madame le Maire présente les **nouveaux portails** qui devraient fermer **l'aire de jeux** prochainement.
  
- ❖ La pose du **portail de l'entrée de l'école** devrait intervenir prochainement, pour un montant de 5 000,00 € environ.
  
- ❖ Compte-rendu par Mme COUDERC de la réunion avec l'Inspecteur d'Académie qui s'est tenue le 3 septembre 2020 à Blaye.
  
- ❖ M. GRENIER évoque le problème du fauchage qui ne serait pas réalisé correctement cet été.  
Madame le Maire indique qu'au cours de la période estivale les employés techniques ont été successivement en congés, et l'un d'eux en arrêt maladie.
  
- ❖ M. FAUGÈRE évoque des problèmes de mauvaises odeurs au lieu-dit « Bergeron ». Il conviendra de se rendre sur place prochainement.
  
- ❖ Prochaine réunion pour le Plan Communal de Sauvegarde : le 15 septembre 2020 à 20h30.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 45*

*Prochaine conseil municipal : 15 septembre 2020 à 20h30.*

*Prochain conseil municipal : 05 octobre 2020 à 20h30*